

et prompt de l'instrument légal nécessaire en l'occurrence et n'entendaient pas que l'étude simultanée des autres amendements aux articles vienne retarder la réalisation de cet objectif d'importance primordiale. Ont fait exception l'Allemagne, la France et la Belgique qui trouvaient essentiel de présenter en même temps les deux genres d'amendements aux gouverneurs du FMI.

En appuyant les droits spéciaux de retrait, plusieurs représentants, notamment les membres du Groupe des Dix, ont relevé les limitations de cette nouvelle formule. Ils ont signalé qu'elle ne réduirait pas le besoin de coopération entre les gouvernements ni la nécessité de la « fusion » des politiques internes pour assurer le fonctionnement uniforme du système monétaire international. A cet égard, la France et l'Allemagne considéraient que les pays possesseurs de réserves monétaires (Grande-Bretagne et États-Unis) devaient améliorer leur situation, du point de vue de la balance des paiements, avant la création des droits spéciaux de retrait.

L'attitude canadienne

Dans son discours aux participants, lors des assises annuelles, M. Sharp, ministre canadien des Finances, a appuyé avec vigueur l'instauration du nouveau plan et en a recommandé l'adoption rapide. Il a surtout insisté sur le fait qu'on reconnaît en général les failles du système réserve-or en face des exigences du monde moderne et de son dynamisme et il a fait ressortir l'avantage qu'il y a à doter les droits spéciaux de retrait de caractéristiques capables de les rendre attrayants. Le Gouvernement canadien eût préféré l'exclusion de l'élément reconstitution, a rappelé M. Sharp, car le plan lui paraît assez souple pour permettre des adaptations éclairées par l'expérience. Se prononçant en faveur de l'adoption du nouveau programme du FMI, M. Sharp a déclaré que, séparément, chaque pays devrait mieux réussir la réalisation et le maintien de l'équilibre interne et externe. L'administration améliorée des disponibilités internationales ne serait pas en soi une solution aux problèmes découlant des déséquilibres internationaux de paiements. Néanmoins, ce serait la source d'un climat plus favorable à une adaptation appropriée des lignes de conduite nationales.

Quant à la question de savoir si l'établissement des droits spéciaux de retrait devrait dépendre de l'adoption des autres amendements, aux articles du FMI, M. Sharp a indiqué que, même si les rapports touchant les deux propositions visaient la même date, l'acceptation de la proposition relative à l'établissement du nouveau projet n'était pas subordonnée à l'acceptation des autres amendements à l'accord du FMI.

Assises du BIRD

A l'Assemblée de la Banque internationale à Rio, le renflouement des ressources de l'IDA est devenu le sujet le plus important qui l'a emporté sur les autres. L'IDA est la filiale de la Banque internationale qui accorde des crédits, à des